

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2010

Le sept décembre deux mille dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Patricia PERCEAU, Alain BARTHEL, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN.

Absents excusés : Yves JEZEQUEL, Véronique STAUB, et Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à André WETZEL, Jacky WOLFARTH et Daniel MESSMER)

Absents : Patricia PERCEAU et Anne WAGNER

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010
- 4) Affaires financières
 - a) *préparation budget primitif 2011*
 - droits et taxes communaux
 - crédits scolaires
 - cotisations d'assurance-accidents agricoles
 - loyer des terres communales
 - tarifs de location de la salle des fêtes et salle polyvalente Rohan
 - b) *engagements de crédits d'investissements 2011*
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Travaux d'aménagement en gare de Benfeld : convention de partenariat pour l'aménagement du parvis et des abords côté Est*
 - b) *Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2011 en forêt communale – Etat d'assiette 2012*
 - c) *Cimetière communal : reprise des concessions abandonnées*
- 6) Communauté de Communes : transfert de la compétence facultative « salle de sports de combats à Benfeld »
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 et procède à l'appel des conseillers.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- mardi 14 décembre : commission culturelle
- jeudi 16 décembre : commission de la communication
- vendredi 17 décembre à l'Eglise St Laurent : concert de Noël par l'Harmonie Municipale
- samedi 18 décembre à 19h00 : fête de Noël du personnel communal
- du 17 au 19 décembre : marché et animations de Noël par l'Alsacienne de Handball et l'Union des Commerçants
- vendredi 31 décembre à la salle des Fêtes : réveillon organisé par le Judo Club
- vendredi 7 janvier 2011 à 19h00 à la salle des Fêtes : vœux du maire
- samedi 15 janvier 2011 à la salle des fêtes : baeckeoffe de la Laurentia

2) Planning prévisionnel des réunions du conseil municipal pour 2011

Les dates prévues pour les réunions 2011 sont les suivantes : les mardis 25 janvier, 22 février, 22 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Guy WERSINGER, pour une maison d'habitation, sise 5 rue du Muhlbach
- Monsieur Maurice DOUCY, pour une maison d'habitation, sise 24 rue Rohan

- Cabinet Jean-Claude SCHMITT pour 5 terrains à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, parcelles AM 1/94, 129/94, 130/94, 170/94 et 171/94
- Monsieur Thierry MEYER, pour une maison d'habitation, sise 6 rue du Feldgiessen
- Monsieur et Mme Hikmet BAS, pour un appartement, sis 22, rue du Château d'Eau
- Monsieur Olivier BRAUER et Mme Anne TROTZIER, pour un appartement, sis 25 avenue de la Gare
- Mme Anne BORDERIE, pour une maison d'habitation, sise 8 rue de Sand

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

Le maire donne lecture des observations ci-après transmises par Monsieur Daniel WALTER relatives à la rédaction du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010 :

« Monsieur Daniel WALTER qualifie de « très léger » le fait de demander aux élus de se prononcer sur un investissement de 4,5 millions d'€uros, dont les détails leur ont été communiqués oralement au cours de la séance. Il a demandé un document récapitulant l'ensemble des dépenses prévues pour cet équipement et un délai de réflexion.

Le groupe minoritaire n'a pas voté le budget primitif 2010, notamment parce qu'il a déploré un manque évident d'informations des élus municipaux sur les dépenses de personnel (1,5 million d'€uros, soit près de 300 € par habitant).

Toujours dans l'attente d'un exposé détaillé sur les frais de personnel et leur ventilation dans les différents services, le groupe minoritaire n'approuvera pas ce budget supplémentaire »

et propose de les inclure au procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010 est **adopté** par 23 voix pour (2 abstentions : Jean-Marc SAAS et Xavier HUMLER pour absence à la séance)

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) Préparation du budget primitif 2011

+ *droits et taxes communaux*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 1^{er} décembre 2010,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les droits et taxes communaux au titre de l'année 2010, à savoir :

Droits de place au marché hebdomadaire :

par stand le ml (marché hebdomadaire)	1,05
par stand le ml (marché trimestriel)	1,50
stationnement des véhicules et voitures ambulantes	9,40
raccordement coffret électrique (marché hebdomadaire)	2,00
raccordement coffret électrique (grand marché)	3,00

Droits de place (foire)

Manèges : carrousel et manèges enfants : forfait	116,00
Manèges circulaires : toboggan, tourbillon...	370,00
Autobox	430,00
Stands (tir, confiserie, merguez, frites....) le ml	6,80
Barbe à papa : forfait	13,80
Distributeurs automatiques : l'unité	9,60

Droits d'utilisation du mur d'escalade

moins de 18 ans : à l'année	20,50
au trimestre	7,20
plus de 18 ans individuel : à l'année	33,00
au trimestre	8,70
couple ou famille : à l'année	60,00
au trimestre	17,00

Droits d'occupation de la voie publique

étalage sur les trottoirs : par an le ml	35,00
terrasses de restaurant : par an le ml	16,50
occupation du domaine public (matériaux divers sans autorisation) : par jour	10,00

Panneaux, réclames, enseignes en saillies :	
par enseigne et par an	18,50
publications, affichage	2,00
Cimetière	
concession trentenaire	265,00
concession dans le columbarium	500,00
Location du mobilier de la salle des fêtes :	
table (pour 4 jours maximum)	3,00
chaise (pour 4 jours maximum)	1,25
NB : uniquement l'ancien mobilier	
Location de la salle des sports ou salle de classe :	
pour les sociétés sportives de Benfeld, par heure	7,20
pour les sociétés extérieures, par heure	21,00
salle des sports et plateau pour le collège (selon convention, actualisée annuellement en fonction des heures d'utilisation)	
Location du stade municipal :	
par match de football	65,00
par meeting d'athlétisme (y compris la salle)	36,00
utilisation des vestiaires et stade par l'ASB	1 230,00
Locations diverses :	
petite échelle communale, par jour :	
habitants de Benfeld	45,00
habitants de l'extérieur	114,00
podium municipal :	
associations de Benfeld	gratuit
associations de l'extérieur	140,00
Divers :	
location de jardins ouvriers, par an	15,00
photocopie, la pièce	0,45
déclaration de prolongation d'ouverture	15,50
ramassage de bois mort	7,00
licence débit de boissons de 3ème catégorie	30,00
participation des exposants aux journées d'octobre	10,00
subvention pour rénovation de façade (m ²)	4,00
Droits d'entrée à la baignade municipale :	
par jour :	
adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
- de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80
cartes d'abonnement pour la saison :	
adultes	26,00

scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00

Location de la Villa Jaeger pour des expositions :

grande salle, par week-end	140,00
petite salle, par week-end	70,00
ou le don d'une oeuvre significative (ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe: 70,00 € et 35,00 €)	

Droits d'utilisation du plan d'eau :

Association de pêche et de pisciculture	52,00
Amicale de Plongée	52,00

Prix des maisons fleuries

Grand prix (1)	100,00
1 ^{er} prix d'excellence (4)	70,00
prix d'excellence (13)	55,00
1 ^{er} prix d'honneur (24)	45,00
prix d'honneur (26)	35,00

Droits d'entrée à la médiathèque

Frais d'inscription à l'année

Livres et revues	
moins de 16 ans	gratuit
adultes	8,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	4,00
multimédia	
moins de 16 ans	5,00
adultes	20,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	10,00

Autres services

Accès Internet (1/2 heure)	0,50
Carte perdue	2,00
photocopie	
copie noir et blanc	0,10
copie couleur	0,50
carte 10 copies noir et blanc	1,00
carte 25 copies noir et blanc	2,00
carte 2 copies couleur	1,00
carte 5 copies couleur	2,00
frais de retard	
1 ^{ère} semaine	1,00
2 ^{ème} semaine	2,00
3 ^{ème} semaine	4,00
4 ^{ème} semaine	10,00
boîtier DVD cassé	0,50
boîtier CD cassé	0,20

Tarif de remboursement des documents

Livre adulte	15,00
livre jeunesse et bandes dessinées	10,00
CD, CD-ROM	18,00
DVD	30,00
(pondération de 50% pour documents de + de 5ans pas de remboursement pour documents de + de 10 ans)	

Abonnements temporaires

Adulte (demi-tarif)	4 et 10
jeunesse (livre gratuit) - multimédia (caution de 50 € ou 100 € à partir de 3 abonnements)	5,00

adopté à l'unanimité

a) Préparation du budget primitif 2011

+ crédits scolaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2010,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

approuve

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2010/2011 résumées comme suit :

Affectations prioritaires :

- fournitures scolaires (fonctionnement)	14 730,00 €
--	-------------

Autres emplois :

- classes vertes (écoles Rohan et Briand)	3 660,00 €
- activités culturelles	2 272,00 €
- transports scolaires (ski, excursions...)	<u>3 503,60 €</u>

Total des dépenses 24 165,60 €

adopté à l'unanimité

a) Préparation du budget primitif 2011

+) Cotisations d'assurance-accidents agricoles

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2010,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

considérant que le prix du bail de la chasse à compter du 2 février 2006, conformément à la convention de gré à gré, s'élève à 7 500,00 €,

après en avoir délibéré,

décide

de reconduire le principe d'une participation communale aux cotisations d'assurance-accidents agricoles pour l'exercice 2011 d'un montant de 3 000,00 €, représentant 40% du produit de l'argent de chasse

adopté à l'unanimité

a) Préparation du budget primitif 2011

+) Loyer des terres communales

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que jusqu'à présent, les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national. Ce nouvel indice devrait éviter les variations trop importantes en dents de scie d'une année sur l'autre.

Avant le 1^{er} octobre de chaque année, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixera cet indice national et constatera sa variation.

L'arrêté du 27 septembre 2010 indique que l'indice national des fermages s'établit à 98,37 pour 2010.

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une baisse des fermages de 1,63% pour l'ensemble des échéances à régler entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 100 et 98,37 pour l'année 2010, soit une diminution de 1,63%

vu l'avis émis par la commission des finances du 1^{er} décembre 2010,

décide

de fixer pour la saison 2010/2011 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :

- prés :	0,87 € l'are
- champs :	1,45 € l'are
- vergers :	2,11 € l'are
- terrains pour associations :	0,30 € l'are

Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communales consenties antérieurement.

adopté à l'unanimité

a) Préparation du budget primitif 2011

+ tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente Rohan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 1^{er} décembre 2010,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit pour l'année 2011 les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente de l'Ecole Rohan :

SALLE DES FETES

GRANDE SALLE

Bals :

sociétés locales

420,00

sociétés extérieures	1 030,00
kilbe	gratuit
Concert :	
avec entrées payantes	420,00
sans entrées payantes	220,00
supplément en cas de repas	200,00
Manifestations culturelles et sociales, expositions (maximum deux jours)	
avec entrées payantes	500,00
sans entrées payantes	250,00
supplément en cas de repas	200,00
Manifestations privées	
<i>sociétés locales</i>	
avec repas	750,00
sans repas	500,00
supplément en cas de soirée dansante	200,00
<i>sociétés extérieures</i>	
avec repas	980,00
sans repas	810,00
supplément en cas de soirée dansante	200,00
Bourse aux vêtements (les deux)	650,00
Tarif horaire pour manifestation spécifique (majorés de 50% en période de chauffe)	85,00

AVANT SALLE

Manifestations organisées en dehors de la période de chauffe	
société ou personne privée de Benfeld	220,00
société ou personne privée de l'extérieur	300,00
Manifestations organisées durant la période de chauffe	
société ou personne privée de Benfeld	340,00
société ou personne privée de l'extérieur	430,00
Tarif horaire pour manifestation spécifique (majoré de 50% en période de chauffe)	50,00
Heure de surveillance	19,00

SALLE POLYVALENTE

Activités culturelles	gratuit
Réunions associations locales	
par soirée	21,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	225,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	140,00

Réunions associations extérieures	
par soirée	52,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	420,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	280,00

adopté à l'unanimité

b) Engagement de crédits d'investissement en 2011

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'article 7 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice concerné.

Une circulaire interministérielle n° CD-4555 du 11 janvier 1989 notifiée par le trésorier municipal présente et détaille cette procédure budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, modifiée par les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, notamment les articles 15 à 22 relatifs à la procédure budgétaire,

vu les dispositions de la circulaire n° CD-4555 du 11 janvier 1989 relative à l'engagement de crédits d'investissement pour l'exercice à venir, si le budget primitif n'est pas voté à la date du 1^{er} janvier de l'exercice concerné,

considérant que le budget 2011 ne sera pas voté avant cette date,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} décembre 2010,

décide

d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 494 500 € :

20 Immobilisations incorporelles	18 100 €
202 Frais documents d'urbanisme	18 100 €

21 Immobilisations corporelles	476 400 €
2111 Terrains nus	20 000 €
2128 Agencements et aménagements	8 750 €
21311 Hôtel de ville	7 000 €
21312 Bâtiments scolaires	5 100 €
21318 Autres bâtiments publics	255 600 €
2151 Réseaux de voirie	24 400 €
2152 Installations de voirie	83 000 €
21533 Réseaux câblés	17 700 €
21534 Réseaux d'électrification	9 800 €
21538 Autres réseaux	2 500 €
21578 Matériel et outillage	2 500 €
2158 Autre matériel et outillage	7 500 €
2182 Matériel de transport	7 500 €
2183 Matériel de bureau	4 600 €
2184 Mobilier	11 700 €
2188 Autres immobilisations	8 750 €

adopté à l'unanimité

5) URBANISME ET TRAVAUX

a) Travaux d'aménagement en gare de Benfeld : convention de partenariat pour la réalisation du parvis et abords côté Est

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que la ville de Benfeld a confié à la SNCF les études d'aménagement aux abords de la gare de Benfeld. Une première phase de travaux concernant l'aménagement et l'agrandissement du parking Ouest est en cours d'achèvement.

Il présente ensuite le projet relatif aux travaux d'aménagement du parvis et des abords côté est, tel que proposé par les services de la SNCF.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, il y a lieu d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec les différents intervenants à cet équipement, à savoir :

- la SNCF
- la Région Alsace
- la Communauté de Communes de Benfeld et environs
- la Ville de Benfeld.

dans les termes du projet joint en annexe.

Le coût estimatif des travaux, sur la base du projet élaboré par la SNCF s'élève à 769 582 € HT. La charge résiduelle pour la ville de Benfeld se monte à 127 722 € HT, un montant de 188 934 € HT étant à prendre en charge par la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de la compétence « voirie »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint

après en avoir délibéré,

vu l'avis favorable des commissions du cadre de vie et des travaux du 17 novembre 2010,

vu le projet de convention de partenariat élaboré par les services de la SNCF,

autorise

le maire à signer la convention de partenariat avec la Région Alsace, la SNCF et la Communauté de Communes de Benfeld et environs, dans les termes du projet joint en annexe.

adopté par 24 voix pour

(1 abstention : Richard BAUMERT)

Durant la discussion, plusieurs conseillers ont sollicité la mise en place d'un lieu d'attente chauffé et fermé permettant aux usagers de s'abriter dans les meilleures conditions possibles.

b) Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2011 en forêt communale

Monsieur Louis ZOBÉIDE, maire-adjoint, présente à l'assemblée l'état prévisionnel des coupes et le programme de travaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'exercice 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBÉIDE, maire-adjoint,

vu l'état prévisionnel 2011 des coupes estimées en forêt communale, élaboré par l'ONF,

vu le programme des travaux tant d'investissement que d'entretien et de fonctionnement proposé par l'ONF,

adopte à l'unanimité

l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2011, tel que proposé par l'ONF pour un total de 227 m³ (dont 64 m³ de bois d'œuvre, 16 m³ de bois de feu et 144 m³ de bois non façonné), représentant une recette prévisionnelle de 7 430 €, des dépenses liées à l'exploitation de 4 553 €, soit une recette nette estimée de 2 877 €.

le programme de travaux pour un montant total de 17 008,16 € T.T.C., dont 7 357,42 € en investissement et 9 650,74 € en fonctionnement, selon les devis joints en annexe

La convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF est arrêtée pour un montant de 3 415,78 € TTC.

L'état prévisionnel d'assiette pour 2012 est également adopté.

c) Cimetière communal : reprise des concessions perpétuelles abandonnées

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, informe l'assemblée que conformément à la réglementation funéraire et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en cette matière, la ville de Benfeld a engagé une procédure de reprise des tombes abandonnées, disposant d'une concession perpétuelle.

La procédure de reprise a commencé le 25 octobre 2007. Un premier constat a été dressé, établissant l'état d'abandon de ces concessions. Faute de pouvoir informer les descendants des concessionnaires, un affichage a été fait à la mairie et au cimetière et ce pendant 3 ans.

A l'issue de ce cette première démarche, un nouveau constat a été dressé et un affichage pratiqué pendant un mois, à compter du 29 octobre 2010.

51 concessions ont fait l'objet d'une procédure. Aucun nouvel élément n'ayant été apporté pendant cette procédure et durant la période de renouvellement de l'affichage, 51 constats d'abandon ont abouti.

Il s'agit des concessions suivantes :

Section	Rangée	N°	taille	noms
A	35 ^{ème}	3 ^e	Simple	REIBEL Rupert - Thérèse EHRET
A	38 ^{ème}	6 ^e	Simple	EVARD Jean-Baptiste et Françoise
A	41 ^{ème}	3 ^e	Simple	GOETZ Louis - Charles - Augustine WANNER
A	41 ^{ème}	5 ^e	Simple	HEITZ Edouard - BARBARAS P.
A	47 ^{ème}	5 ^e	Simple	PFLEGER Augustine née DECKERT
A	49 ^{ème}	5 ^e	Simple	RINGEISEN Madeleine
B	10 ^{ème}	2 ^e	Simple	TROMSON Florent
B	10 ^{ème}	6 ^e	Simple	STRÄHLI
B	14 ^{ème}	6 ^e	Simple	KAYSER Jean - NEHR - DRENDEL Georges Madeleine
B	16 ^{ème}	1 ^e	Triple	BONATI
B	16 ^{ème}	2 ^e	Simple	ANDRES Véronique
B	16 ^{ème}	4 ^e	Simple	KROEHN Anne née WEBER
B	17 ^{ème}	3 ^e	Simple	KUNTZ Joseph - MONCH
B	22 ^{ème}	1 ^e	Simple	EBERLE Elise - HUMMEL
B	22 ^{ème}	2 ^e	Simple	HUMMEL Elisabeth - Jean Georges
B	24 ^{ème}	1 ^e	Simple	HABSIEGER Auguste - ROHMER Marie - STUMPF Augustine
B	28 ^{ème}	2 ^e	Double	HUGEL - GOETZ - RIEDIN
B	33 ^{ème}	5 ^e	Simple	RINGEISEN Joséphine
B	35 ^{ème}	3 ^e	Simple	ANDLAUER née BECHT Anne - HURSTEL - BECHT - ANDLAUER Edouard
B	35 ^{ème}	4 ^e	Simple	NICKLER Albert - BENOIT Berthe - NICKLER Jeanne
B	35 ^{ème}	6 ^e	Simple	HALLER Eugène - BECHT Georges - BECHT Louise - HALLER Marcel
B	37 ^{ème}	6 ^e	Simple	WOLLENBURGER Joseph / Antoine
B	40 ^{ème}	2 ^e	Simple	HELPER Joséphine & Joseph
B	48 ^{ème}	5 ^e	Simple	KOEHLER Fabienne
C	7 ^{ème}	5 ^e	Simple	SCHECK
C	21 ^{ème}	1 ^e	Double	MUNTZENHÜDER Joseph & Caroline - SEILLER Caroline
C	27 ^{ème}	4 ^e	Simple	SCHAEFER Johan
C	30 ^{ème}	6 ^e	Simple	Famille SCHMITT - KORRMANN
C	33 ^{ème}	1 ^e	Simple	HERTZOG née MEYER Thérèse
CP	1 ^{er}	14	Simple	MEYER Jacob
CP	1 ^{er}	13 ^e	Simple	Famille SCHMAELDERLE Frédéric - BOOS Caroline
CP	2 ^{ème}	3 ^e	Simple	Famille GAUTSCHI Frédéric
CP	2 ^{ème}	4 ^e	Simple	ANTILON Gustave Adolphe
CP	2 ^{ème}	5 ^e	Simple	LEHMANN Anna
CP	2 ^{ème}	17 ^e	Simple	EBERHARDT Georges
CP	3 ^{ème}	1 ^e	Simple	TRAUENECKER Guillaume - MATHIS
CP	3 ^{ème}	3 ^e	Double	SIMON Charles - ERATH Charles
CP	3 ^{ème}	11 ^e	Simple	Famille STRAUB
CP	4 ^{ème}	2 ^e	Double	REHBHEIN Louis - Line
CP	4 ^{ème}	3 ^e	Simple	KUHN Johann Michael

CP	4 ^{ème}	5 ^e	Simple	GUTHAPFEL née ARBOGAST Rosalie - GUTHAPFEL Guillaume
CP	4 ^{ème}	10 ^e	Simple	Famille LEHMANN - BAUER Michel
CP	5 ^{ème}	5 ^e	Simple	SIEFBOLD René - BOOS Georges - FRAKENFELDER Caroline
CP	5 ^{ème}	9 ^e	Simple	DROGER Jeanne
CP	5 ^{ème}	10 ^e	Simple	illisible
CP	6 ^{ème}	5 ^e	Simple	illisible
CP	6 ^{ème}	8 ^e	Simple	illisible
CP	6 ^{ème}	10 ^e	Simple	illisible
CP	6 ^{ème}	11 ^e	Simple	illisible
CP	6 ^{ème}	13 ^e	Simple	PFRIMMER née SELTZ Sophie
CP	7 ^{ème}	4	Simple	illisible

Par conséquent,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2223-17 et suivants et R. 2223-18 et suivants,

compte tenu des éléments susindiqués et du constat d'abandon des concessions indiquées ci-dessus,

décide

de procéder à la reprise des concessions citées ci-dessus,

autorise

le maire à entreprendre les démarches administratives en ce sens et remettre ces concessions en service pour une nouvelle inhumation. Les monuments particulièrement intéressants pourront être conservés.

adopté à l'unanimité

Monsieur Etienne MARTIN explique que le cimetière ne devrait pas seulement être géré au niveau des espaces, mais qu'une approche également culturelle et historique soit effectuée. Il considère qu'un certains nombres de monuments, ayant une valeur architecturale et historique, devraient être maintenus en place. Certains autres devraient être conservés après leur dépose.

Une analyse plus approfondie pourra être effectuée par les commissions compétentes.

6) Transfert de la compétence facultative «salle spécialisée en sports de combat à Benfeld» à la Communauté de Communes

Monsieur Jean-Claude AMPSLER, conseiller municipal, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire que les statuts reflètent de manière détaillée les compétences exercées. Il convient donc de transférer la compétence « salle spécialisée en sports de combat à Benfeld » pour que la Communauté de Communes puisse réaliser les travaux relatifs à cette salle et la gérer. Cette salle permet de satisfaire les besoins du territoire en matière de sports de combat. C'est pourquoi son caractère intercommunal est avéré.

Il est donc proposé de transférer à la Communauté de Communes de Benfeld et environs, la compétence suivante : « salle spécialisée en sports de combats à Benfeld

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude AMPSLER, conseiller municipal,

vu l'arrêté préfectoral modifié du 23 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de Benfeld et environs,

vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération du conseil de communauté du 4 novembre 2010 portant demande de cette modification de la compétence par la communauté de communes de Benfeld et environs, notifiée le 5 novembre 2010

décide

de transférer la compétence suivant : « salle spécialisée en sports de combat à Benfeld » à la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

adopté à l'unanimité

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés et les nouvelles redevances applicables à la RPA pour l'année 2011. Elle adresse également ses remerciements à toutes les personnes qui

se sont investies dans la collecte de produits pour la Banque Alimentaire avec 6,5 tonnes de produits collectés.

Madame Anny DELVALLEZ informe que le mardi 21 décembre à 19h00 un jury se réunira pour procéder au classement des décors de Noël des particuliers. Les conseillers intéressés sont cordialement invités.

Monsieur Jacky WOLFARTH informe que lors de la réunion des commissions des travaux et de la sécurité du 17 novembre 2010, le projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'école Briand, élaboré par le CAUE a été présenté. Celui-ci devra maintenant faire l'objet des autorisations administratives avant sa validation définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h05 en souhaitant d'ores et déjà un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année à tous.